

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Matthieu FRAISSE, Directeur du Programme de Transformation : Schéma Directeur S.I. Finance & Risque (SDSI), à l'effet de signer, au nom du Directeur général, les actes suivants :

- les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces relatifs aux prestations de service rendues par l'AFD ;
- les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ou par lesquels l'AFD a reçu un mandat de gestion ;
- l'arrêt des comptes, la délivrance et le retrait de toutes quittances et décharges ;
- dans les limites de montant fixées dans le document de référence gec-R0095, les marchés, contrats et conventions d'achat, leurs avenants et marchés complémentaires ;
- dans les limites de montants fixées dans le document de référence gec-R0095, les actes relatifs à la passation et l'exécution de ces marchés, contrats et conventions.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 14 décembre 2020
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX